



Communiqué de Presse

COMMUNICATION : AGENCES ET ANNONCEURS S'ENGAGENT POUR DES APPELS D'OFFRES TOUJOURS PLUS VERTUEUX

Paris, le 16 avril 2014 - Les principales organisations représentatives des agences de communication - l'[AACC](#) (Association des Agences-Conseils en Communication), l'[ADC](#) (Association Design Conseil), l'[ANAé](#) (Association des agences de communication événementielle), [SYNTEC Conseil en Relations Publics](#), l'[UDECAM](#) (Union des Entreprises de Conseil et Achat Média) - et l'[UDA](#) (Union des annonceurs), lancent officiellement « **La belle compétition** », la **Charte pour les appels d'offres**.

Ensemble, elles souhaitent entraîner le marché français de la communication dans une **démarche de progrès**, visant à créer un **cadre toujours plus vertueux pour les appels d'offres d'agences**, fondé sur la **transparence**, la **responsabilité** et la **sincérité**.



De gauche à droite : Bertrand Biard, Président de l'ANAé, Vincent Leclabart, Président de l'AACC, Frédéric Messian, Président de l'ADC, Loïc Armand, Président de l'UDA, Thierry Wellhoff, Président de SYNTEC Conseil en Relations Publics, Bertrand Beaudichon, Président de l'UDECAM

Pourquoi ?

Un appel d'offres est un moment clé de la relation entre une entreprise et une agence : il est souvent stratégique pour un annonceur qui va choisir un partenaire, et il peut générer un investissement conséquent pour les agences. Pour chaque partie, c'est un moment à fort enjeu, avec une forte charge émotionnelle. Au-delà des sept guides existants rédigés par les associations d'agences et l'UDA, il est apparu important de franchir une nouvelle étape et d'inciter agences et entreprises/annonceurs à toujours plus s'approprier et mettre en œuvre les bonnes pratiques qui permettent de mieux vivre ce moment.

Comment ?

Agences et entreprises/annonceurs sont invités à formellement adhérer à la Charte « La belle compétition ». Cette adhésion correspond à un engagement public de transparence, de responsabilité et de sincérité pour chaque appel d'offres à venir.

Lors de chaque appel d'offres, chaque signataire retiendra plus précisément un certain nombre de critères concrets, dont il pourra discuter avec l'autre partie.

Pour suivre la mise en œuvre de la Charte « La belle compétition » dans les appels d'offres, une plateforme a été créée, www.labellecompetition.fr. Elle permet à chaque adhérent d'indiquer sa participation à un appel d'offres, et de renseigner les critères qu'il a retenus en application de ses engagements généraux de transparence, de responsabilité et de sincérité.

Le collectif à l'origine de « La belle compétition » observera l'application de la Charte, et rendra compte de sa mise en œuvre via la création d'un "Observatoire des belles compétitions". Ainsi, le nombre d'entreprises signataires, le nombre de critères sélectionnés lors des compétitions, et ceux qui seront les plus ou les moins souvent retenus, feront l'objet d'une communication régulière.

L'esprit porté par tous est celui d'une action positive. Il ne sera donc jamais question de communiquer sur les choix de tel ou tel mais d'observer les tendances et de promouvoir les bonnes pratiques.

UNE INITIATIVE

www.labellecompetition.fr une initiative :





Prochaines étapes

Agences et entreprises/annonceurs sont invités à découvrir sur le site www.labellecompetition.fr

- Le Manifeste du Collectif « La belle compétition »
- Le texte complet de la Charte « La belle compétition »
- Les premiers signataires de la Charte « La belle compétition »
- Les modalités d'adhésion et de suivi de la Charte « La belle compétition »

Une initiative ouverte à tous.

« La belle compétition » est une initiative unique au monde.

Elle est ouverte à toutes les agences et tous les entreprises/annonceurs, quels qu'ils soient, adhérents ou non des organisations à l'initiative de la Charte « La belle compétition ».

Elle ne s'applique pas aux marchés publics ni aux constitutions de pools.

Qui sommes-nous ?

AACC : Créée en 1972, l'Association des agences-conseils en communication (AACC), est un syndicat professionnel. Représentant plus de 80 % de la profession, l'AACC regroupe 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 10 000 salariés.

ADC : Créée en 1988, l'Association Design Conseil est une association professionnelle qui regroupe les principales agences de design françaises qu'elle représente. Son principal objectif est de valoriser et de promouvoir le design et ses différentes disciplines auprès des pouvoirs publics, des associations professionnelles et des annonceurs. Elle a également une mission de rencontres et d'échanges entre les agences de design.

ANAé : Créée en 1994, l'ANAé, Association des agences de communication événementielle, fédère 60 agences. Elle œuvre à la valorisation, la représentation et à la défense des métiers de l'événementiel. Elle a par ailleurs créé un Club des Partenaires en 2008 afin de créer des synergies entre les acteurs de la communication événementielle.

SYNTEC Conseil en Relations Publics : Créé en 1988, SYNTEC Conseil en Relations Publics représente, à travers son appartenance à la Fédération Syntec, les entreprises spécialisées en Relations Publics au sein du Medef. Le syndicat compte une quarantaine d'agences soit environ 1000 collaborateurs et 65% du marché qui partagent la même vision et la même déontologie dans la pratique de leurs métiers au quotidien.

UDECAM : Depuis 1996, cette association est une instance de dialogue et de concertation avec les différents partenaires des médias et de la communication mais aussi entre les collaborateurs des Agences. Elle valorise l'expertise média et hors-média, défend les intérêts collectifs de ses adhérents et les représente auprès de tous les acteurs du marché : pouvoirs publics, organismes professionnels et interprofessionnels, médias, annonceurs et relais d'opinion.

Aujourd'hui les 25 Agences medias membres de l'Udecam rassemblent près de 4 000 collaborateurs et réalisent un chiffre d'affaires de près de 12 milliards d'€, et représentent près de 90% des investissements médias réalisés en France, selon le Recma.

UDA : L'Union des annonceurs (UDA) est, en France, l'organisation représentative des annonceurs, entreprises, collectivités ou organismes qui recourent aux différentes techniques de communication pour promouvoir leur notoriété, leur image, leurs produits ou leurs services. Elle compte plus de 5 000 membres, au sein de ses 300 entreprises adhérentes, de toutes tailles, tous statuts et tous secteurs.

Plus de renseignements :

Marie Gabrié - AACC - 01 47 42 13 42

Antoinette Lemens - ADC - 01 53 65 67 40

Sandrine Christon - ANAé - 01 70 36 32 04

Stéphanie Bertrand - SYNTEC Conseil en Relations Publics - 01 44 30 49 91

Didier Beauclair - UDA - 01 45 00 79 10

Françoise Chambre - UDECAM - 09 64 36 87 54

www.labellecompetition.fr

contact@labellecompetition.fr

UNE INITIATIVE

www.labellecompetition.fr une initiative :

AACC

In design
we trust
ASSOCIATION
DESIGN
CONSEIL

LEVÈNEMENT
Fédération des Agences de communication événementielle

**SYNTEC Conseil
en Relations Publics**

UDECAM

UDA
ANNONCEURS EN MOUVEMENT